



Fédération UNSA TERRITORIAUX
21, rue Jules Ferry
93170 BAGNOLET
Tél : 01.48.18.88.36
secretariat@unsa-territoriaux.org

Bagnolet le 22 août 2022

Monsieur Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction
publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais,
101 rue de Grenelle,
75007 Paris

Objet : Préavis de grève, jeudi 1^{er} septembre 2022

Monsieur le Ministre,

Le jeudi 1er septembre prochain, les élèves feront leur rentrée scolaire. Quelques jours auparavant, des agents publics auront repris leurs activités pour assurer cet accueil. Ce sera bien évidemment le cas des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles).

Qui, à cette occasion, valorisera l'engagement de ces agents, qui encadrent nos enfants aux côtés des enseignants? Pourtant, les enseignants eux-mêmes ne pourraient plus se passer des missions que ces ATSEM exercent au quotidien !

Nous n'avons pas oublié leur investissement durant toute la crise sanitaire et nous connaissons combien leurs missions ont évoluées depuis l'existence de leur cadre d'emploi, particulièrement depuis 2019 avec la présence des enfants de trois ans à l'école. Ils n'ont pas tous bénéficié de la prime Covid et leur cadre d'emploi de la filière médico-sociale a été exclu du Ségur de la santé.

Pourtant, les ATSEM peinent à être reconnus au sein de la communauté éducative. La charte nationale des ATSEM, attendue par les agents, n'a toujours pas été finalisée. En parallèle, ils disposent d'un déroulement de carrière des plus chaotiques, qui les font passer de la filière médico-sociale à la filière technique puis la filière animation... Quand leurs employeurs veulent bien leur accorder !

C'est pourquoi les ATSEM tiennent cette année à vous manifester leur épuisement et leur manque de reconnaissance.

Pour améliorer leurs conditions de travail et leur accorder la reconnaissance qu'ils attendent de leur engagement et de leurs missions indispensables, l'Unsa-territoriaux soutient les revendications des ATSEM :

- Un ATSEM par classe et leur remplacement par une équipe d'ATSEM « volants »
- Un déroulement de carrière dans le même cadre d'emploi jusqu'en catégorie B
- Une reconnaissance de la pénibilité avec des missions réservées à l'école maternelle, permettant la mise en place de sujétions particulières dans le cadre du temps de travail
- La formation professionnelle tout au long de la carrière et la clarification des missions des ATSEM
- Un vrai droit au reclassement
- Une intégration à l'équipe éducative pour mieux appréhender la double hiérarchie Education nationale / Collectivité
- La signature de la charte nationale des ATSEM

Conformément aux dispositions prévues par le Code général de la fonction publique et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons de la décision prise par notre organisation syndicale de déposer un préavis de grève, de 0 h 00 à 24 h 00, pour jeudi 1^{er} septembre 2022, jour de la rentrée scolaire.

Il concerne les agents de la Fonction publique territoriale travaillant dans les écoles.

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer)

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Fédération Unsa-Territoriaux



Sylvie MENAGE

Secrétaire Générale